

DENSIFICATION DES QUARTIERS PÉRI-URBAINS

Démarche foncière

Création d'une ZAD qui a conduit à des acquisitions foncières dans le cadre de démarches à l'amiable. Maîtrise d'environ 40% de la ZAD, faisant objet d'une 1ère tranche opérationnelle.



SUPERFICIE TOTALE : 12115 M²

SURFACE PLANCHER: 5565 M²

LOGEMENTS : 56 LLS

Déroulé

- Définition du projet, choix d'un parti architectural et programmation en collaboration avec la commune et la DDT 04.
- Cession le 1/12/10 à ERILIA, bailleur social.
- Cession à la commune en 2013.
- Livraison en 2015.
- Le reste du périmètre ZAD s'éteindra au 6 juin 2016 (loi du Grand Paris).

Problématique

Commune présentant une structure urbaine peu dense et située dans le périmètre d'influence du CEA de Cadarache, et ayant fait l'objet d'une ZAD ITER.

L'objectif est d'accompagner la commune dans sa démarche de programmation afin de retrouver sur cette opération une organisation urbaine limitant l'étalement urbain et le fonctionnement de réseau viaire entre quartiers.

Projet

Etude pré-projet définissant un schéma d'organisation urbaine. Cette étude s'est conclue par un avant projet d'aménagement opérationnel, avec une première tranche de 56 logements locatifs sociaux.

